

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la Convocation
17/10/2025

Date d'affichage
17/10/2025

OBJET
BAIL PROFESSIONNEL
GREA PARNALLAND
Espace Santé

Séance du 27 Octobre 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le vingt-sept octobre _____

A Dix Huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**.

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - K. HASSOUN - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : YILMAZ Y. - ARMETTA C.

Monsieur PARNALLAND ne prend pas part au vote.

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Secrétaire de Séance : Peggy BARBERIS

Rapporteur : Véronique PITTON

Mme PITTON Véronique rappelle que Mme GUILLAUD SAUMUR arrête son activité et libère en fin d'année son cabinet situé au sein de l'espace santé, dans la partie « Ancienne ».

Le cabinet PARNALLAND-GREA actuellement installé à la Grenette à Oyonnax serait intéressé pour intégrer l'Espace Santé des Arcades, et ce dès le mois de février 2026. Le Bureau A étant libre, a aussi été proposé à la location. Etant plus petit il convient davantage au cabinet PARNALLAND-GREA.

Il convient donc dès à présent de délibérer pour autoriser la signature du bail professionnel pour le bureau identifié A, situé à l'entrée, à côté de l'ascenseur, dans la partie « ancienne » de l'espace santé des arcades – 1 A Place des arcades avec Mmes Patricia PARNALLAND et Agnès GREA, dans les conditions définies ci-dessous :

- Location d'un espace de bureau de 23 m² équipé d'un point d'eau avec lavabo sur meuble,
- Location d'une durée de 6 ans renouvelable soit du 01.02.2026 au 31.01.2032
- Loyer mensuel fixé à 10 € HT / m²
- Charges forfaitaires de 2 € HT / m²
- Caution de 1 mois de loyer et charges
- Révision selon indice ILAT à chaque anniversaire

Des parties communes sont aussi mises à disposition du cabinet et des autres praticiens (salle d'attente, sanitaires, patio, etc...)

Monsieur PARNALLAND ne prend pas part au vote.

APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LES ELEMENTS DE BAIL ENONCES CI-DESSUS et
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Le Secrétaire
Peggy BARBERIS

Le Maire,
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20251027-D-2025_10_27_05-DE
Date de télétransmission : 29/10/2025
Date de réception préfecture : 29/10/2025